

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.



ASSEMBLÉE 18-CAP-09

Procès-verbal de **l'assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le jeudi 4 octobre 2018** 17 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Saint-Lambert situé au 55, avenue Argyle à Saint-Lambert.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Tommy Théberge, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

N'a pu assister :

Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative et conseillère juridique
Monsieur Daniel Jean, directeur Finances et trésorier

Le Président, monsieur Pierre Brodeur, souhaite la bienvenue à tous. Il remercie la Ville de Saint-Lambert pour avoir autorisé le RTL à tenir son assemblée dans leur salle de conseil. Il termine en félicitant tous les candidats aux élections provinciales.

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-103

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques E. Poitras, appuyé par madame Nancy Decelles :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Une personne demande à être entendue.

Monsieur Michel Choquette, résident de la Ville de Saint-Lambert questionne le conseil relativement à la gratuité du transport en commun pour les personnes de 65 ans et plus résidants à Saint-Lambert. Le président remercie ce citoyen et l'informe que le conseil d'administration prend engagement de revenir avec une analyse et une recommandation pour la question de l'uniformité de la gratuité pour les personnes de 65 ans et plus résidants sur le territoire du RTL. Il souligne toutefois que le conseil n'a pas compétence en ce qui concerne les tarifs appliqués dans le métro, car ils relèvent de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-104

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par madame Monique Gagné :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 6 septembre 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers - Mobilité durable

4.1 Modifications de service de janvier 2019

4.1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-105

Maintien et ajustement du service

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par madame Magalie Queval :

« D'APPROUVER les modifications de service sur les lignes 20, 22, 77, 80, 82, 85, 161 et 180.

Ces modifications de service entreront en vigueur le 7 janvier 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-106

Ajustements de service – Révision des temps de parcours

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur les lignes 2, 9, 14, 20, 115 et 614.

D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours sur certaines lignes improductives. Ces modifications de service entreront en vigueur le 7 janvier 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-107

Ajustements de service – Travaux Réseau express métropolitain (REM) phase 2

Il est proposé par madame Monique Gagné, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'APPROUVER les modifications de service pour la révision des temps de parcours et des tracés pour l'ensemble des lignes se destinant au terminus Panama, soit les lignes 5, 15, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 45, 46, 47, 49, 50, 59, 115 et 135. Ces modifications de service entreront en vigueur le 7 janvier 2019. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-108

Gratuité sur les lignes 8, 28 et 88 à l'occasion de l'événement « Marché de Noël et des traditions de Longueuil »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement « Marché de Noël et des traditions de Longueuil ».

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 8, 28 et 88 de 18 heures jusqu'à la fin du service les 14, 15 et 16 décembre 2018 aux clients payant comptant ou avec des passages sur la carte OPUS ou SOLO sur présentation du coupon d'embarquement de l'événement « Marché de Noël et des traditions de Longueuil ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Dossiers – Gestion durable des ressources**

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-109

Approbation du règlement d'emprunt L-88 autorisant un emprunt pour financer l'achat de 40 autobus hybrides conventionnels pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau peut décréter un règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement L-88 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-88 autorisant un emprunt à long terme au montant de quarante-quatre millions cent mille dollars (44 100 000 \$) pour financer l'achat de quarante (40) autobus hybrides conventionnels.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le Règlement intérieur de la Société de transport de Longueuil L-02 à signer pour et au nom du Réseau tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-110

Approbation du règlement d'emprunt L-89 autorisant un emprunt pour financer l'achat de 40 autobus hybrides conventionnels pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01), le Réseau peut décréter un règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de L-89 a été expédié aux membres conformément à l'article 50 de la Loi.

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER le règlement d'emprunt L-89 autorisant un emprunt à long terme au montant de quarante-six millions huit cent mille dollars (46 800 000 \$) pour financer l'achat de quarante (40) autobus hybrides conventionnels.

DE SOUMETTRE le règlement à l'approbation du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01).

D'AUTORISER les personnes désignées dans le Règlement intérieur de la Société de transport de Longueuil L-02 à signer pour et au nom du Réseau tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-111

Nomination d'un membre représentant le Réseau de transport de Longueuil (RTL) au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333 (comité de retraite des chauffeurs)

Il est proposé par madame Isabelle Bérubé, appuyé par monsieur Jacques E. Poitras :

« DE NOMMER à titre de membre représentant le RTL au comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333 (*comité de retraite des chauffeurs*), madame Monique Gagné, membre du conseil d'administration du RTL et conseillère de la Ville de Brossard, en remplacement de madame Isabelle Bérubé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-112

Modification d'un acte de servitude en faveur de la Ville de Longueuil sur le terrain situé au 1150, boulevard Marie-Victorin à Longueuil

CONSIDÉRANT les travaux requis par la Ville de Longueuil dans le cadre de l'ajout d'une enseigne annonçant l'Écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE les servitudes sont sans impact sur les opérations du Réseau de transport de Longueuil (RTL) ;

CONSIDÉRANT l'acte notarié intervenu le 13 juillet 2017 devant la notaire Linda Jodoin publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 23 239 650 sur le lot 2 585 042 Ptie permettant la pose d'une enseigne lumineuse.

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'AUTORISER la modification de l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 23 239 650 sur le lot 2 585 042 Ptie du cadastre du Québec en faveur de la Ville de Longueuil afin de déplacer l'assiette de servitude sur le même lot, le tout sans frais.

Que le directeur général du RTL soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom du RTL, tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente le tout tel que présenté dans le plan 2010_447, minute 11 001 réalisé par François Larouche, arpenteur-géomètre.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-113

Modification de la résolution numéro 17-48 intitulée « Consentement d'une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur le terrain du 1150, boulevard Marie-Victorin à Longueuil »

CONSIDÉRANT les travaux requis par Hydro-Québec et Bell Canada dans le cadre de l'aménagement de la voie d'accès au terrain du 1220, boulevard Marie-Victorin à Longueuil, sur le lot contigu, par l'entreprise 9341-0983 Québec Inc ;

CONSIDÉRANT QUE la servitude est sans impact sur les opérations du Réseau de transport de Longueuil (RTL) ;

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par madame Monique Gagné :

« DE MODIFIER la résolution 17-48 intitulée « Consentement d'une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur le terrain du 1150, boulevard Marie-Victorin à Longueuil » afin que le numéro de lot 2 585 042 soit remplacé par les numéros de lots 6 074 642 ptie et 6 059 147 ptie, tel que décrit à la description technique préparée par Jean-Luc Léger, arpenteur-géomètre sous sa minute 24 965 datée du 5 mars 2018, le tout sans frais.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-114

Signature de l'addenda no 1 à l'offre de location de bureaux administratifs situés au 10, boulevard Jean-Paul Vincent à Longueuil

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01) n'encadre pas les baux de location et que de manière générale, les baux immobiliers ne sont pas assujettis à l'obligation de recourir au processus de soumissions publiques.

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'AUTORISER l'addenda no 1 à l'offre de location pour le 10, boulevard Jean Paul Vincent à Longueuil pour une durée ferme de deux (2) ans à compter du 1er décembre 2018 avec option de prolongation pour une troisième (3e) année.

D'AUTORISER le directeur général du RTL à signer, pour et au nom du RTL, cet addenda.

Le RTL se réserve tous ses droits quant à l'exercice de l'option de prolongation pour l'année 2021-2022.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-115

Octroi de contrats d'urgence – Incendie au centre d'exploitation Saint-Hubert

CONSIDÉRANT l'incendie qui a détruit l'entrée électrique principale du garage #1 du centre d'exploitation Saint-Hubert, le 10 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT ce cas de force majeure qui était de nature à perturber sérieusement le service de transport en commun et les équipements de la société ;

CONSIDÉRANT que le président du RTL a décrété une autorisation de dépenses jugées nécessaires.

Il est proposé par madame Isabelle Bérubé, appuyé par monsieur Jacques Lemire :

« PRENDRE ACTE du rapport du président, des actions déjà entreprises conformément à l'article 105 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (S-30.01) afin d'effectuer des travaux d'urgence via des ententes de gré à gré avec des

fournisseurs et réduire les délais de réalisation de la phase rétablissement après sinistre.

D'AUTORISER les dépenses provisoires telles que :

- Location de la génératrice (Le Groupe Roger Faguy inc.) 75 000 \$;
- Matériel et main d'œuvre pour installations d'urgence temporaires et permanentes (Britton Électrique) 175 000 \$;
- Fourniture de diesel (Pétroles Parklands via Auger) 15 000 \$;
- Frais de consultant en génie électrique, diagnostic et certification (Bouthillette Parizeau et Associés) 15 000 \$.

D'OBTENIR un rapport final des coûts lorsque les travaux seront terminés.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-116

Octroi de contrat – Cueillette et disposition des rebuts

Il est proposé par monsieur Robert Myles, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P18-023 - Cueillette et disposition des rebuts, pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « RCI ENVIRONNEMENT, une division de WM Québec Inc. » aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 144 551,52 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-117

Octroi de contrat – Fournitures diverses de composantes électriques

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P18-024 - Fournitures diverses composantes électriques, pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « DUBO ÉLECTRIQUE Ltée » aux prix unitaires soumis, pour un montant estimé à 282 838,50 \$ (taxes incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-118

Octroi de contrat – Acquisition d'ameublement intégré Teknion

Il est proposé par madame Nancy Decelles, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P18-010 - Acquisition d'ameublement intégré de marque Teknion, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 188 695.02 \$ (taxes et contingence incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-119

Dépôt – Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 21 août au 14 septembre 2018 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 8 033 401,95 \$. »

5.12 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-120

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – août 2018

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois d'août 2018. »

6. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

7. **Affaires nouvelles**

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-121

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 33. Il est appuyé par madame Nancy Decelles.

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative